



## Extrait de délibération

Identifiant  
2022-06-02

### Bureau syndical 27 juin 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi vingt-sept juin à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

**Date de la convocation :** 21 juin 2022  
**Nombre de délégués en exercice :** 11  
**Présents :** 8  
**Pouvoirs :** 0  
**Absents, excusés :** 3  
**Votants :** 8

	Présents	Absents / Excusés
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier	.
<b>Vice- Présidents :</b>	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie,	RIMBEAU Jean-Pierre
<b>Membres :</b>	BOUCHER Hervé-Loïc, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme

### Réalisation d'un diagnostic sur le patrimoine géologique – projet de parc naturel régional

L'étape « diagnostic de territoire » réalisée entre décembre 2020 et mars 2022 a fait ressortir le besoin de préciser les connaissances sur le patrimoine géologique du territoire. Cette mission, nécessitant un travail de terrain et une expertise particulière, n'a pas été réalisée dans le cadre de la mission diagnostic confiée à Even Conseil. Le périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional comprend 4 des 9 sites du département des Deux-Sèvres envisagés pour la future Réserve naturelle nationale du Haut-Poitou (comprenant également 7 sites dans la Vienne). La valorisation des connaissances sur la géodiversité est également une attente exprimée par le Conseil National de la Protection de la Nature lors de l'Avis d'Opportunité sur le projet de PNR.

Didier Poncet, Conservateur du patrimoine pour la Communauté de communes du Thouarsais, reconnu pour son expertise et sa connaissance de la Gâtine est en mesure de réaliser cette mission. Le coût de la mise à disposition de cet agent par la Communauté de communes s'élève à 3000 €.

**Le Bureau syndical décide d'approuver la réalisation de cette mission sur le patrimoine géologique pour un montant de 3 000 € TTC et autorise le président à signer le devis proposer par la Communauté de communes du Thouarsais et à régler le coût correspondant.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD